

**Convention internationale des juristes
Union pour la Méditerranée
Nice - 28 juin 2008**

**Intervention de Jacques Barrot,
Vice-président de la Commission européenne**

Monsieur le Président des Acteurs du droit à l'international,
Monsieur le Président de l'Assemblée du peuple d'Egypte, Cher Président Fathy Sorour,
Monsieur le Ministre, Cher Jacques Toubon,
Chers Amis,

Je suis très heureux d'être aujourd'hui à Nice à l'occasion de la Convention internationale des juristes de l'Union pour la Méditerranée. Je salue l'excellente initiative de la Fondation pour le Droit continental présidée par mon ami Henri Lachmann.

Cette rencontre a lieu à un moment clef pour le renforcement des liens entre les deux rives de la Méditerranée. Dans deux semaines, aura lieu à Paris le sommet réunissant les quarante-quatre Chefs d'Etat et de gouvernement. Ce sommet constituera l'acte de naissance officiel de l'Union pour la Méditerranée.

Les relations qui unissent les peuples des deux côtés de la Méditerranée sont anciennes et profondes. Tous les partenaires méditerranéens ont tissé, avec le continent européen, des liens culturels et économiques étroits. Ces liens sont fondés sur des valeurs communes partagées par plus de 700 millions de citoyens qui aspirent à la mise en place d'un espace de paix, de stabilité et de prospérité.



Le processus de Barcelone: l'Union pour la Méditerranée

- Le processus de Barcelone constitue l'instrument central des relations euro-méditerranéennes depuis 1995; il nous a permis d'aborder de nombreuses questions stratégiques qui intéressent les partenaires des deux rives de la Méditerranée.
- Il s'agit de la seule enceinte dans laquelle l'ensemble des partenaires méditerranéens échangent leurs vues et s'engagent dans un dialogue politique régulier. Beaucoup a déjà été fait, mais il est évident que de nombreux défis demeurent.
- C'est pourquoi je salue l'initiative du Président Sarkozy visant à insuffler un nouvel élan à notre coopération autour de la Méditerranée et à la rendre plus équilibrée et plus proche de nos concitoyens. Le moment est venu de tirer profit d'une volonté politique renouvelée.
- En mars 2008, le Conseil européen a approuvé le principe d'une Union pour la Méditerranée; il a également invité la Commission à présenter les propositions

nécessaires pour définir les modalités de ce qu'on appellera "processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée", en vue du sommet qui se tiendra à Paris le 13 juillet prochain.

- En réponse à cette invitation, la Commission a adopté, le 20 mai dernier, une communication qui expose ses propositions pour le développement de cette initiative. Elle a mis l'accent sur la place centrale de la Méditerranée et la nécessité d'aborder ensemble les grands enjeux communs que constituent la paix, la sécurité, la protection de l'environnement, la mobilité durable, l'emploi, le développement des investissements, le dialogue culturel pour n'en citer que quelques uns.
- Dans tous ces enjeux, la dimension juridique est bien présente. Cette dimension est reconnue depuis l'adoption en 2005 lors du sommet de Barcelone, d'un chapitre spécifique du programme de travail dédié à la justice et à la sécurité.
- Cet ambitieux programme s'est fixé un triple objectif : renforcer la coopération entre les partenaires euro-méditerranéens, poursuivre la modernisation de l'administration judiciaire, faciliter l'accès des citoyens à la justice. Le renforcement de la coopération judiciaire, y compris dans les questions transfrontalières, est aussi une priorité dans nos relations avec nos partenaires méditerranéens.



Le dialogue sur la justice autour des deux rives de la Méditerranée

- L'espace européen de justice, de liberté et de sécurité s'est considérablement développé ces dernières années. Cet espace s'appuie sur une législation fournie en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, d'asile et d'immigration, de visas et de gestion des frontières et de coopération judiciaire en matière civile et pénale.
- Outre ce corpus législatif, des structures opérationnelles se mettent progressivement en place. Europol, (l'Office européen de police), Eurojust (Office rassemblant les procureurs des États membres), les réseaux judiciaires européens au plan civil et pénal, pour ne citer que quelques exemples.
- Mais cet espace européen de justice, de liberté et de sécurité doit se tourner plus largement vers l'extérieur. Certes, le développement de cet espace est – depuis 2005 - l'une des priorités de l'agenda politique de l'Union européenne dans ses relations extérieures. Mais beaucoup reste à faire. En voici quelques illustrations.
- Dans le domaine de la justice, je souhaite renforcer la coopération judiciaire et parvenir à la conclusion d'accords internationaux. J'ai notamment initié une réflexion pour conclure des accords avec les pays tiers dans des secteurs spécifiques du droit civil, comme ceux de la reconnaissance des décisions judiciaires et de la protection des enfants. La coopération judiciaire pénale avec nos principaux partenaires est également essentielle dans le domaine de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

- Un renforcement des réseaux régionaux de coopération judiciaire pourrait également être envisagé. Ils pourraient s'appuyer sur les nombreuses expériences positives déjà menées, notamment celles des réseaux judiciaires européens, et s'organiseraient autour de points de contact nationaux. Un réseau judiciaire spécifique à la région euro-méditerranéenne pourrait ainsi être envisagé, à partir des actions déjà entreprises au titre du programme EuroMed Justice financé par le Programme MEDA.
- Le programme EuroMed Justice est une initiative très intéressante qui cherche à créer une communauté interprofessionnelle de juges, magistrats, procureurs, avocats et greffiers au service d'une justice ouverte et moderne.
- Une trentaine d'actions ont été menées, notamment en matière de coopération judiciaire internationale pénale et civile, de financement du crime ou de réseaux criminels. Ces actions EuroMed justice ont permis aux participants d'améliorer leurs connaissances des systèmes judiciaires respectifs et de débattre de thèmes d'intérêt judiciaire commun.
- Ce programme entre maintenant dans sa 2^{ème} phase. Lundi prochain aura lieu à Bruxelles la conférence d'ouverture d'Euromed Justice II. Dans cette 2^{ème} phase, l'accent sera mis sur le développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice. Des thèmes comme l'accès à la justice, le droit de garde et de visite dans les conflits transfrontaliers en matière familiale et la réforme du droit pénal et du droit pénitentiaire seront abordés par les experts des différentes professions juridiques.
- Dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile, l'action d'Euromed s'inscrit dans l'initiative "Processus de Malte" développée dans le cadre de la Conférence de La Haye sur le droit international privé. Cette initiative veut favoriser la coopération avec certains pays de tradition islamique pour la résolution des litiges familiaux transfrontaliers complexes, notamment les questions de protection du droit de visite entre parents et enfants et les problèmes d'enlèvement d'enfants par l'un des parents.
- de la Méditerranée. Il faut néanmoins l'enrichir avec toutes les initiatives susceptibles de renforcer le dialogue des droits des deux côtés de la Méditerranée.



Renforcer le dialogue des droits sera source d'enrichissement mutuel sur les deux rives de la Méditerranée. Beaucoup a été fait. Mais beaucoup reste encore à entreprendre. Et je suis heureux que les professionnels du droit que vous êtes aient pris l'initiative de réfléchir ensemble à la meilleure façon de renforcer la dimension juridique dans les relations euro-méditerranéennes. Je suis donc particulièrement heureux de participer à cette 1^{ère} Convention des juristes de l'Union pour la Méditerranée. Je souhaite vous écouter à l'heure où je prends mes nouvelles fonctions de Vice-président de la Commission européenne chargé de l'espace européen de justice, de liberté et de sécurité.

Je vous remercie pour votre attention.